

Fermeture du Fonds distinct d'actions internationales NS Partners CC&L et transfert de l'actif

XX août 2026

De possibles mesures à prendre

Vous n'avez aucune mesure à prendre à la suite de ce changement. Toutefois, si vous souhaitez transférer votre argent à un autre fonds du régime (autre que le fonds de remplacement ci-dessous), veuillez examiner les options qui s'offrent à vous.

La Sun Life fermera le **Fonds distinct d'actions internationales NS Partners CC&L** (le **fonds fermé**) le **23 septembre 2026**. Toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures qui y sont affectées – seront transférées au fonds de remplacement ci-dessous.

Fonds distinct fermé	Fonds distinct de remplacement
Fonds distinct d'actions internationales NS Partners CC&L	Fonds distinct d'actions internationales MFS®

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **23 septembre 2026**, nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – au fonds de remplacement ci-dessus. Il est possible que votre ou vos régimes n'offrent pas déjà le fonds de remplacement. Dans ce cas, nous l'ajouterons automatiquement à votre gamme de fonds le 23 septembre 2026, avant le transfert prévu.

Les frais de gestion de placements du fonds de remplacement seront identiques à ceux du fonds fermé, ou plus bas.

Après le changement, vous verrez dans votre ou vos comptes la vente des unités du fonds fermé et l'achat d'unités du fonds de remplacement.

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant le transfert automatique du **23 septembre 2026**.

À propos du fonds de remplacement

Le **Fonds distinct d'actions internationales MFS®** (le « fonds ») cherche à procurer une croissance du capital à long terme en effectuant des placements en vue de surpasser l'indice MSCI EAFE sur des cycles complets du marché. Le fonds détient entre 60 et 80 titres, émis principalement par des sociétés à forte capitalisation. Les titres de marchés émergents ne peuvent représenter plus de 15 % de l'actif du fonds, et pas plus du quart de l'actif du fonds ne sera affecté à une seule industrie.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca. Sélectionnez Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement

des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent. Les renseignements de Morningstar sur le Fonds distinct d'actions internationales MFS® seront accessibles quand le fonds aura été ajouté au régime.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-877-786-5433, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseillère ou conseiller en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. Cliquez ici pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.